

Soyez les premiers informés!

Abonnement, infolettre, contenu numérique exclusif

gazettemauricie.com

GRATUIT

MENSUEL 18 000 EXEMPLAIRES
FÉVRIER 2022 - VOLUME 37 - NUMÉRO 6
WWW.GAZETTEMAURICIE.COM

lagazette

DE LA MAURICIE

Média indépendant, sans but lucratif, au service du bien commun

MÉGAPORCHERIE À SAINT-ADELPHE

Des décisions gouvernementales « aberrantes »

PAGES 6-7

ENJEUX SOCIAUX

Nos téléphones sous surveillance

« devant un possible Datagate »

PAGE 4

RAPPORT DU BAPE SUR LES RÉSIDUS ULTIMES

Un appel à transformer la société

À l'issue de ses travaux, en cours depuis près d'un an, la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'enquête sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes* a rendu public fin janvier un volumineux rapport de 623 pages.

STÉPHANIE DUFRESNE



Les conclusions des commissaires Pierre Renaud, Julie Forget et Joseph Zayed sont accompagnées de onze orientations stratégiques pour guider le gouvernement dans une prise de décision éclairée pour la gestion des matières résiduelles au Québec.

En tête de liste, un changement d'approche structurelle misant sur l'économie circulaire comme modèle prioritaire et sur une révision en profondeur de nos modes de consommation.

LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET LE RÉEMPLOI : « LES MAILLONS FAIBLES »

Lors de ses travaux, la commission a observé qu'une majorité de participants aux audiences publiques était d'avis que la réduction à la source et le réemploi sont les maillons faibles de la gestion des matières résiduelles au Québec. Ces deux étapes devraient pourtant être considérées comme prioritaires selon la hiérarchie des 3RV-E qui signifie dans l'ordre : Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination.

Pour la commission, l'adoption de mesures visant la réduction à la source des matières produites aurait « une résonance particulière sur l'exploitation des ressources naturelles et plus largement sur l'érosion du patrimoine écologique. »

Les problèmes de gestion des matières résiduelles « ne se résoudront pas à coup de technologies » a expliqué Joseph Zayed, président de la commission, en conférence de presse. « La technologie arrive à la fin de la hiérarchie des 3RV-E. Nous avons actuellement des problèmes d'enfouissement parce qu'on n'a pas mis suffisamment d'efforts en amont,

notamment sur la réduction à la source et le réemploi. »

Parmi les mesures que le BAPE propose pour améliorer les deux premiers « R », on retrouve la fixation d'objectifs de réduction à la source des contenants, emballages, journaux et imprimés, un déploiement de programmes de *Responsabilité élargie des producteurs* ainsi qu'un étiquetage environnemental des produits d'emballage dans le but d'aider les consommateurs à faire des choix plus durables. Certaines sollicitations publicitaires de produits qui génèrent beaucoup de déchets devraient être interdites. La mise en marché de certains produits pourrait même être bannie.

Le gouvernement devrait également soutenir l'offre de services de réparation pour permettre d'allonger la durée de vie des objets.

La commission suggère aussi à RECYC-QUÉBEC de recentrer ses messages au public, non plus sur les bons gestes de recyclage, mais sur la consommation responsable afin de suivre la hiérarchie des 3RV-E.

UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE

Au cours de son analyse, la commission du BAPE s'est rendue à l'évidence que « vouloir transformer la gestion des matières résiduelles revient à devoir transformer notre société », puisque celle-ci se définit actuellement par la consommation.

Le BAPE est d'avis que le gouvernement québécois devrait orienter son économie vers un modèle circulaire, un modèle qui « rompt avec la logique économique linéaire prévalente qui se résume par l'extraction, la fabrication, la consommation puis le rejet. » L'économie circulaire privilégie plutôt l'optimisation des ressources en utilisant des intrants qui sont déjà produits



PHOTO : DOMINIC BÉHÉ

Manifestation devant le lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès en 2020.

et en limitant le recours à de nouvelles matières premières. Actuellement, le Québec accuse un important retard en matière de « circularité » de l'économie qui ne serait que de 3,5 %.

Les commissaires estiment également qu'une réévaluation en profondeur de nos modes de consommation est nécessaire. Selon eux, les efforts déployés jusqu'à présent afin de rendre notre consommation plus responsable ne questionnent pas suffisamment la commodité et le rythme des achats. L'économie de partage, l'économie de seconde main et la mutualisation des équipements doivent jouer un rôle dans la transformation de nos modes de consommation pour réduire la production d'objets qui se retrouvent ultimement à l'enfouissement.

Si le gouvernement adoptait une approche stratégique nationale d'économie circulaire telle que le suggère la commission du BAPE, « cela marquerait évidemment une rupture avec l'économie de croissance classique, mais (cela) aurait l'avantage de participer à l'atteinte de plusieurs de ses objectifs de développement durable ».

Un gouvernement qui nourrit une obsession pour la croissance serait-il prêt à transformer ainsi son système économique ? Selon Joseph Zayed, le Québec

doit « absolument » innover et plusieurs démarches, telles que le droit à la réparation et la lutte à l'obsolescence programmée, doivent être mises en œuvre au plus vite. « L'économie circulaire est une opportunité d'innovation économique », assure-t-il.

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charrette, soutient que les conclusions du rapport du BAPE guideront la suite des actions gouvernementales. « Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère où la responsabilisation de tous les acteurs du domaine et le dynamisme économique devront agir de concert pour l'atteinte de nos objectifs en faveur d'une société sans gaspillage », a-t-il exprimé par voie de communiqué.

Le mandat sur l'« État des lieux et la gestion des résidus ultimes » a été confié au BAPE l'an dernier par le ministre Charrette, qui jugeait nécessaire d'effectuer une réflexion approfondie sur la disposition des résidus ultimes sur l'ensemble du territoire québécois. Un tel processus d'enquête, de consultation et d'analyse concernant les matières résiduelles n'avait pas été réalisé depuis 1996. 9

VERSION LONGUE DISPONIBLE
au gazetteauricie.com

SOMMAIRE

ACTUALITÉS - PAGE 2

ENJEUX SOCIAUX - PAGES 4 - 5

ENVIRONNEMENT - PAGES 6 - 7

CULTURE - PAGES 8 - 9

ÉDITORIAL - PAGE 10

POLITIQUE MUNICIPALE - PAGE 11

ÉCONOMIE - PAGE 12-13

CHRONIQUE LINGUISTIQUE - PAGE 13

SOCIÉTÉ - PAGE 14

HISTOIRE - PAGE 15

MÉGAPORCHERIES

Des décisions gouvernementales
« aberrantes »

PAGES 6 - 7

POLITIQUE

Vers une centralisation
du pouvoir à Trois-Rivières?

PAGE 11

ÉCONOMIE

Les plus riches sont-ils
vraiment trop imposés?

PAGE 13

Février : célébrons le mois
de l'histoire des Noirs

PAGE 14



**C'est le temps de prendre
votre rendez-vous pour
votre **dose de rappel**
contre la COVID-19.**

**Suivez la séquence de vaccination
prévue et prenez rendez-vous.**

[Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID)

Avec la dose de rappel, restez protégé plus longtemps.

**Pour bien vous protéger contre la COVID-19 et ses variants, vous
devez recevoir la dose de rappel et suivre les consignes sanitaires.**

33 MILLIONS DE TÉLÉPHONES SOUS SURVEILLANCE ÉTATIQUE

Les Canadien.ne.s « devant un possible Datagate »



L'Agence de santé publique du Canada a admis fin décembre avoir, avec l'aide de Telus, analysé les données cellulaires de localisation de 33 millions de Canadien.ne.s à des fins de modélisations dans le contexte de la pandémie. En même temps, l'ASPC lançait néanmoins un appel d'offres auprès des opérateurs de tours cellulaires pour poursuivre son analyse de la mobilité des Canadien.ne.s durant les prochaines années. Pour le député trifluvien René Villemure (Bloc Québécois), « nous sommes devant un possible Datagate ! ».



ALEX DORVAL

D'abord révélées par le *Blacklock's Reporter*, puis relayées par le *National Post*, ces nouvelles ont fait sursauter René Villemure ainsi que plusieurs députés siégeant au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (ETHI).

Ceux-ci déplorent le fait que l'appel d'offres a été déposé à la toute fin de la session parlementaire et qu'il est prévu que le contrat soit attribué avant la reprise des activités à la Chambre des communes, le 31 janvier. Les membres de l'ETHI se sont réunis à la mi-janvier afin de tenter de suspendre l'appel d'offres de l'ASPC, du moins le temps de faire la lumière sur cette situation.

« Avec le Watergate, on était devant un cas de surveillance de quelques individus par le gouvernement américain. Dans ce cas-ci, on parle de millions de Canadien.ne.s qui ont été surveillés sans leur consentement. Nous sommes devant un possible Datagate », estime le député de Trois-Rivières.

« Il y a certainement des questions à se poser. L'idée n'est pas

de remettre en cause la nécessité de Santé Canada d'obtenir ces données, mais les moyens qui ont été pris pour y parvenir sont discutables », nuance-t-il. « Avec Telus, ils auraient accompli indirectement ce qu'ils ne pouvaient faire directement. »

L'utilisation des données des Canadien.ne.s sans consentement de leur part n'est pas le seul aspect troublant, croit le député trifluvien. Il souligne notamment l'absence de détails dans l'appel d'offres par rapport à ce que le fournisseur privé pourrait ou ne pourrait pas faire avec les données colligées.

MIEUX COMPRENDRE LES RISQUES

Pour mieux comprendre les risques que pose l'utilisation des données cellulaires concernant la vie des citoyens et citoyennes, il faut d'abord réfuter le discours sur certaines mesures de sécurité. Puis il faut aussi comprendre que ces risques sont, à l'instar des données et des algorithmes, à priori invisibles.

« Vos données de téléphone cellulaire valent quelque chose quand on commence à les croiser. Votre portrait est moins important que le portrait qu'on fait de vous », fait valoir monsieur Villemure. Et le fait que les données soient rendues anonymes par un tiers n'est pas rassurant en soi et constitue une « fausse protection »,

selon le député : « On peut encore se demander ce que cette tierce partie, souvent issue du milieu privé, fait avec ces données. Les experts nous disent que les données sont facilement réidentifiables. » Avec l'accumulation dans le temps de panoplies de données, les entreprises et organismes impliqués dans le marché du *Big Data* peuvent croiser et réidentifier celles-ci au besoin, expliquait l'éthicienne Emmanuelle Marceau à *La Gazette*. À court ou moyen terme, l'anonymisation est un dispositif de sécurité illusoire.

Par ailleurs, l'expression « protection de la vie privée » demeure plutôt incomprise de la population en général, selon René Villemure. « Mes données, je ne sais pas nécessairement ce que c'est, ni ce que ça vaut pour ceux qui les récoltent. »

C'est en partie à cause de l'invisibilité propre à l'univers numérique que les citoyen.ne.s sous-estiment encore les risques que posent la surveillance étatique et le profilage corporatif rendus possibles par cette économie des données : « Les données c'est invisible. Le cas de la fuite de données des clients et clientes de Desjardins a avivé une sensibilité au Québec face à ce problème, mais les données seront seulement utilisées deux ou trois ans après la fuite », explique René Villemure, ce qui rendrait particulièrement difficile le fait d'établir un lien de

causalité direct entre la fuite et ses conséquences.

UNE DÉFINITION PLUS STRICTE DU CONSENTEMENT

En 2018, la Commission européenne procédait à une réforme des règles de l'Union européenne (UE) en matière de protection des données dans l'optique que les particuliers obtiennent davantage de contrôle sur leurs données personnelles. Ce Règlement général sur la protection des données (RGPD) inclut une définition plus stricte de la notion de consentement. Cela implique notamment de permettre aux individus de demander au gouvernement et aux entreprises d'accéder à leurs données personnelles, de les restreindre ou même d'exiger qu'elles soient détruites.

Monsieur Villemure est d'avis que le Canada devrait s'inspirer de ce qui se fait en Europe avec le RGPD. « L'Europe a une longueur d'avance en matière de protection de la vie privée, dans l'encadrement légal des géants du numérique et du Web en général », observe le député.

Au moment de publier cet article, le Comité ETHI annonçait l'adoption à l'unanimité d'une motion demandant au gouvernement libéral de suspendre l'appel d'offres de l'ASPC jusqu'à ce que le Comité rapporte à la Chambre qu'il est convaincu que la vie privée des Canadiens ne sera pas affectée.

« Je me réjouis d'avoir rallié à ma proposition les membres du Comité issus de différentes allégeances politiques afin que nous puissions faire la lumière sur cette obscure histoire. Le bien commun commande que nous traitons la cueillette de renseignements personnels avec le plus grand sérieux, en priorisant la transparence et le consentement comme valeurs fondamentales de notre société », fait valoir René Villemure.

« On surfe sur le Web, donc on est à la surface des choses. Il y a une grande crédulité et on ne croit plus en rien. L'individu croit ce qu'il voit. Mais les données et les algorithmes, c'est invisible. »

– René Villemure

LES ALGORITHMES

Plafonds de verre du numérique ?

Après les mégadonnées (*Big Data*), les menaces que posent les algorithmes sur la vie privée, la justice et l'égalité sociale retiennent l'attention des chercheurs en communication.

ALEX DORVAL

« La gouvernance algorithmique décrit [...] une nouvelle manière de gouverner propre aux sociétés capitalistes avancées qui consiste à mettre en place des mécanismes de pilotage et de décisions automatisés grâce à une mise en données du réel. »

Cette assertion est tirée d'un récent article de Maxime Ouellet, professeur à l'École des médias de l'UQAM et chercheur au Centre de recherche interuniversitaire communication information et société (CRICIS), intitulé *Pour une théorie critique de la gouvernance algorithmique et de l'intelligence artificielle*.

« Qu'il s'agisse de villes intelligentes, de santé, d'économie, de sécurité, de finance, de médias ou de politique, c'est l'ensemble des sphères de la pratique sociale qui est soumise à la régulation algorithmique », relate un autre passage de l'article.

RENFORCER LES PLAFONDS DE VERRE

Alors que le « Big Data » et le croisement de données soulèvent des questions éthiques en lien avec la vie privée (profilage, vol d'identité, etc.), les algorithmes sont quant à eux susceptibles d'amplifier les biais discriminatoires envers certains groupes sociaux et de porter atteinte à l'autodétermination et aux chances des individus.

« L'algorithme n'est pas le plafond de verre en soi, je dirais plutôt qu'il renforce les inégalités sociales en reproduisant celles qui sont déjà en place dans la société », explique Maxime Ouellet.

Cette reproduction ou amplification des biais socioéconomiques et identitaires par les algorithmes fait de plus en plus couler d'encre dans le domaine de la recherche. Au-delà des enjeux relatifs à la vie privée, les chercheurs s'intéressent de plus en plus aux problèmes de discrimination touchant certaines franges de la population déjà marginalisée.

Des études ont par exemple révélé que les algorithmes reproduisent des biais racistes dans le processus de qualification pour un prêt hypothécaire. Cette disqualification algorithmique basée sur les données démographiques, économiques et biométriques s'observe maintenant dans les secteurs financier, immobilier et commercial en général, ainsi que dans ceux de la politique, de l'assurance et même de la santé.

POURQUOI PARLE-T-ON DE « GOUVERNANCE » ?

L'expression « gouvernance algorithmique » permet de contextualiser l'avènement des algorithmes dans la lignée de l'idéologie de la gouvernance, issue elle-même de la pensée technocratique propre au capitalisme industriel. À l'ère de l'informatique, ce dernier aura muté vers une forme de « capitalisme cybernétique ».

« C'est la gestion de risques appliquée au cadre technologique. C'est une idéologie qui a la prétention de se passer de la compréhension de la cause des problèmes sociaux pour viser une logique de l'agir et éviter les effets indésirables. Ça peut sembler bon a priori, mais il y a une

inversion importante au plan politique. Traditionnellement la pensée sociale cherchait à connaître les causes, mais là on ne se préoccupe plus de celles-ci, mais simplement de corrélations. »

Or, pour Maxime Ouellet, les algorithmes, comme toutes technologies, ne sont pas neutres : « Avec la prétention que ceux-ci sont objectifs ou neutres et le fait qu'on a moins de facilité à s'expliquer leur fonctionnement, il devient plus difficile de remettre l'idéologie de cette gouvernance en question. »

DE L'ANTICIPATION À LA PROGRAMMATION COMPORTEMENTALE

Avec les mégadonnées, les gouvernant.e.s ont pu analyser et éventuellement anticiper les comportements des citoyen.ne.s et consommateur.trice.s. Avec les algorithmes, ils sont passés de l'anticipation à la programmation comportementale.

« Les corporations comme les GAFAM participent à la programmation du social, ébranlant ainsi les fondements démocratiques de nos sociétés. C'est en effet sur la dissolution du monde commun que s'érigent ces empires numériques », écrit Maxime Ouellet.

C'est sur cette capacité de « programmation du social » et contre le monopole de l'économie des données qu'il faut intervenir, croit le chercheur. « Il faut remettre en question l'exploitation des données privées à des fins personnelles, les voir comme des communs

de l'humanité. Il faut contester l'omnipotence des GAFAM qui ont le monopole sur la collecte et le traitement de nos données. »

Se montrant critique à l'égard des réformes politiques qui ne remettent pas en question cette exploitation des données, Ouellet adhère plutôt aux idées avancées par Evgeny Morozov. Diplômé de Harvard en histoire des sciences politiques, ce critique du *webcentrisme* suggère de s'attaquer au capitalisme de plateforme en « collectivisant les centres de données ». « La logique actuelle des centres de données privés en est une de monopolisation. Il faudra choisir qui en profite. Est-ce que ce sont les compagnies privées ou nos démocraties ? », questionne Maxime Ouellet.

Au-delà de la question de la profitabilité, le chercheur s'interroge sur la déshumanisation de nos rapports économiques à l'ère des mégadonnées et de la gouvernance algorithmique : « On n'est même plus dans une logique de marché, mais dans une logique de contrôle comme on l'était à l'époque féodale. De façon similaire aux ressources naturelles, on dit que *"Data is the new oil"*. On est dans la même logique extractiviste. L'enjeu est de ramener ça dans l'espace commun. ».

ALIÉNATION

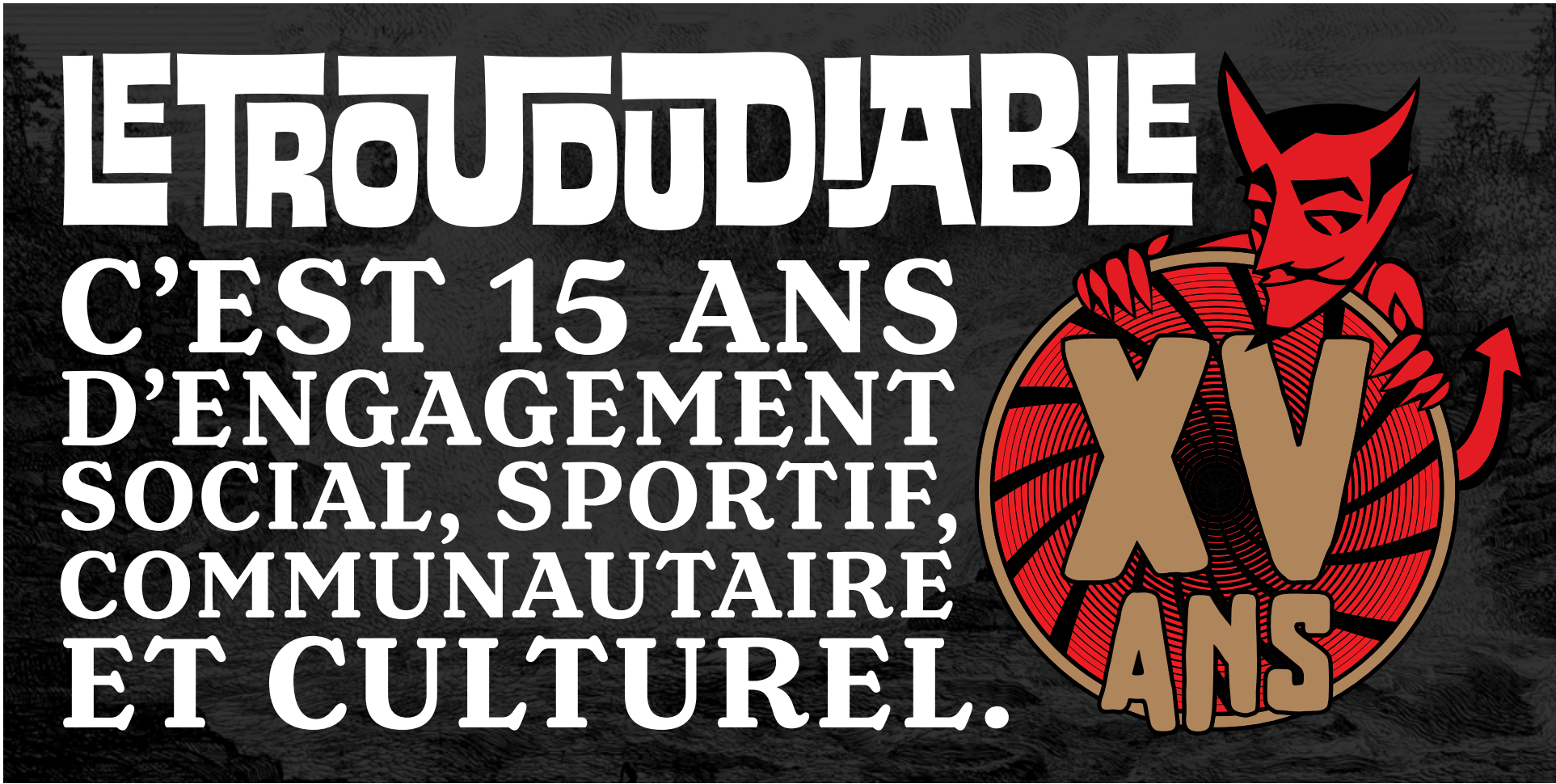
« Les systèmes-experts décomposent l'ensemble des tâches cognitives des travailleurs intellectuels au sein d'une organisation en une série d'opérations qu'il est possible de recoder sous la forme d'un programme qui permet d'assister le processus de prise de décisions », ajoute Maxime Ouellet dans son article sur la gouvernance algorithmique.

De la même manière que, à l'aube du capitalisme industriel, la critique marxiste dénonçait l'aliénation de l'humain découlant de la division du travail, la gouvernance algorithmique reproduit cette logique à l'ère du capitalisme cybernétique en imposant aux humains l'exigence de performance de la machine.

« Le problème c'est de baser l'ensemble de la société sur l'efficacité. On entre alors dans un monde déshumanisé. Quand tu te rends compte que la machine est performante, tu veux devenir une machine », fait valoir le chercheur.

L'OCDE et l'Union européenne proposent aux gouvernements des principes visant à encadrer les pratiques marchandes en lien avec les mégadonnées, les algorithmes et l'intelligence artificielle en général. Le chercheur insiste toutefois : « ces principes, bien que nécessaires, sont loin de suffire. Il faut que nos données nous appartiennent. Il faut construire des communs. »

Les algorithmes, ces dispositifs numériques peuvent servir à analyser, anticiper et induire nos comportements. Loin d'être neutres, ils sont susceptibles d'amplifier les biais discriminatoires envers certains groupes sociaux et de porter atteinte à l'autodétermination et aux chances des individus.



MÉGAPORCHERIE À SAINT-ADELPHÉ

Des décisions gouvernementales « aberrantes »

Après avoir contesté publiquement la décision du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'accepter la segmentation d'un projet porcin en trois pour se soustraire au BAPE, un regroupement citoyen de Saint-Adelphe n'accepte pas le refus du ministre Charrette d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour faire respecter l'esprit de la loi. Le mouvement d'opposition prend de la vigueur et des groupes environnementaux nationaux s'y joignent.

STÉPHANIE DUFRESNE



La mobilisation contre l'établissement d'une mégaporcherie à Saint-Adelphe ne s'essouffle pas. Malgré un premier refus, les citoyennes et les citoyens insistent auprès du ministre Benoît Charrette pour qu'il confie l'étude du projet au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Une pétition qui demande la suspension du projet et l'intervention du BAPE a recueilli jusqu'à présent plus de 1200 signatures.

Rappelons qu'un promoteur local, Cultures Excel, une division de Patates Dolbec, a obtenu les autorisations provinciales pour aller de l'avant avec trois projets de porcheries dans le rang Price.

Le projet répartit un cheptel de 11 997 animaux dans trois bâtiments, éloignés de 150 mètres les uns des autres. Cet

aménagement a permis au promoteur de déposer trois demandes d'autorisation plutôt qu'une seule, ce qui le soustrait à la *procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*.

DROIT ENVIRONNEMENTAL 101

Depuis son entrée en vigueur le 23 mars 2018, la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) se fonde sur le niveau de risque des activités sur l'environnement pour attribuer ses autorisations. Selon la loi, les projets porcins de plus de 4000 porcs sont considérés à *risque environnemental élevé* et sont donc soumis à cette procédure. Ils doivent alors faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et d'une période d'information publique du BAPE.

En déposant trois demandes respectives pour 3999 porcs d'engraissement, le promoteur soumet ainsi ses projets à une autorisation ministérielle visant les projets considérés à *risque environnemental modéré*. Cette autorisation devient donc plus simple à obtenir et moins coûteuse pour l'entreprise.

Le fait qu'un tel aménagement puisse recevoir l'aval du ministère est aberrant aux yeux de Natalie Lefebvre, l'une des initiatrices du mouvement d'opposition. «Le but semble être d'ouvrir grande la porte à l'industrie porcine avec le moins possible de contrôles et de coûts. Ce sont des choix politiques qui nuisent à l'environnement», juge-t-elle.

Toutes les nouvelles porcheries doivent se conformer aux normes du Règlement sur les exploitations agricoles, notamment en ce qui concerne l'étanchéité des ouvrages de stockage du lisier et le suivi d'un plan agroenvironnemental de fertilisation pour l'épandage. Cependant, la procédure qui encadre les projets à *risque environnemental élevé* permet une analyse plus approfondie des impacts sur le milieu et une période d'information du public obligatoire. Si l'étude d'impact et la consultation publique dévoilent des problématiques particulières, des mesures plus rigoureuses peuvent alors être exigées.

IMPASSE LÉGALE

En prenant connaissance du stratum qui divise le projet en trois, deux citoyennes, Véronique Bégin et Nathalie Lefebvre, se sont adressées par écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Leur demande : qu'il utilise son pouvoir discrétionnaire pour soumettre le projet à la procédure visant les projets de plus de 4000 porcs, puisque la distance de 150 mètres entre les bâtiments ne changera rien à la quantité totale de lisier produite par 11 997 porcs.

Il faut comprendre que l'essentiel du problème environnemental posé par la production porcine réside dans la gestion des fumiers liquides. Les porcs sont élevés sur des planchers ajourés et leurs déjections sont recueillies sous forme liquide, sans être mélangées à de la litière : elles constituent ce qu'on appelle le lisier. Celui-ci contient du phosphore et son épandage à large échelle sur les

terres agricoles à des fins de fertilisation est à l'origine d'une pollution des cours d'eau qu'il est difficile de mesurer.

La loi confère au gouvernement le pouvoir d'assujettir un projet au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement s'il considère que les enjeux environnementaux suscités par le projet «sont majeurs et que les préoccupations du public le justifient».

Le ministre Charrette a refusé la demande des citoyennes. Dans sa lettre de réponse, le sous-ministre adjoint Jean Bissonnette explique que pour envisager une telle procédure, il faut agir au moment de l'analyse ministérielle du projet. Selon lui, celle-ci ne peut pas être accomplie rétroactivement une fois les autorisations délivrées.

«Il est clair dans ce dossier que le ministre de l'Environnement ne joue pas son rôle », déclare Nathalie Lefebvre, «comment se fait-il que cette industrie puisse se permettre d'utiliser la terre, l'eau, l'air et le sol pour faire du profit aux dépens du bien-être de la population?»

DES DÉLAIS DANS LA DIFFUSION DE L'INFORMATION AUX CITOYENS

Pour les deux résidentes de Saint-Adelphe, une question importante demeure : comment auraient-elles pu faire connaître leurs préoccupations au ministre à l'intérieur du délai qui lui est imparti pour confier le mandat au BAPE, alors qu'elles ignoraient tout de l'existence du projet à ce moment? De fait, la population de Saint-Adelphe a été informée des projets en **septembre 2021** et a appris le **14 décembre** suivant qu'ils comprenaient près de 12 000 porcs, mais les trois autorisations ministérielles avaient déjà été délivrées en mai 2021.

La municipalité de Saint-Adelphe était informée des demandes d'autorisation pour les trois projets depuis **mars 2020**, soit près d'un an plus tôt, une information qu'elle n'est pas tenue de révéler à

LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (LQE)

RÉGLEMENTATION SELON LE NIVEAU DE RISQUE ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS

Les activités présentant un risque environnemental élevé sont soumises à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Les activités présentant un risque environnemental modéré sont encadrées par des autorisations ministérielles.

Les activités présentant un risque environnemental faible sont admissibles à une déclaration de conformité de la part de l'initiateur de projet.

Les activités présentant un risque environnemental négligeable sont exemptées d'une autorisation.

Source : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm>

DÉCHIQUETAGE MOBILE DISPONIBLE!

GROUPE rcm
COLLECTE, TRI ET DÉCHIQUETAGE

On s'en occupe... chez vous

2390, rue Louis-Allyson
Trois-Rivières
819 693-6463
www.groupercm.com

AVIS À TOUS MES PATIENTS
Sachez que je prends ma retraite le 2 mars 2022

Dr. Christian Clavel, MD
Clinique Médicale Centre-Ville
1652, rue Royale, Trois-Rivières
(Québec) G9A 4K3



PHOTO SHUTTERSTOCK

Le cas de la triple porcherie de Saint-Adelphe montre qu'en segmentant son projet, un promoteur peut se soustraire à la procédure d'évaluation environnementale. Pourtant, selon la loi, un élevage de plus de 4000 bêtes présente un risque environnemental élevé.

ses citoyens. Selon Nathalie Lefebvre, cela laisse croire que « tout est orchestré pour que la population soit avisée le plus tardivement possible, alors qu'il n'est plus possible d'intervenir. »

DÉDALES ADMINISTRATIFS

Selon Anne-Sophie Doré, avocate au Centre québécois du droit de l'environnement, il n'y a actuellement pas de mécanisme qui permette aux citoyens d'avoir connaissance d'un projet dès qu'une demande est déposée auprès du ministère de l'Environnement.

Le ministère tient un registre des demandes d'autorisation sur son site Web, mais celui-ci ne comprend pas de documents. Afin d'être informée qu'un projet est en processus d'évaluation, explique madame Doré, une personne

« doit activement regarder le registre et faire des demandes d'accès à l'information pour espérer pouvoir découvrir quel est le projet proposé. »

Nathalie Lefebvre déplore ces « dédales administratifs seuls connus des initiés. Les citoyens sont mis devant le fait accompli », dit-elle.

La publication de l'ensemble de la documentation relative à un projet sur le registre Web simplifierait aussi la tâche des fonctionnaires du Ministère qui, selon le rapport annuel de gestion 2020-2021, ont traité 11 228 demandes d'accès à des documents dans la dernière année.

« ON NE BAISSERA PAS LES BRAS »

Malgré les revers, Rebecca Pétrin, directrice générale de l'organisme Eau

Secours, croit qu'il est important que les citoyens continuent leurs démarches auprès du gouvernement. S'ils abandonnent, il sera ensuite trop tard pour demander des études environnementales. « En voulant économiser sur les coûts de l'étude d'impact, ajoute-t-elle, on va toujours vivre dans l'ignorance des impacts potentiels sur le milieu. Chaque étude d'impact peut permettre de collecter de l'information et faire que l'on innove vers de meilleures pratiques. »

Eau Secours, conjointement avec la Fondation Rivières, ont acheminé à leur tour une demande officielle au ministre Benoît Charrette et à la députée locale Sonia Lebel afin qu'une évaluation du BAPE soit réalisée. « La segmentation artificielle du projet va à l'encontre des principes de gestion intégrée

de l'eau par bassin versant préconisés par la Stratégie québécoise de l'eau », soulignent-ils.

Selon l'avocate Anne-Sophie Doré, rien n'empêche le ministre de donner un mandat de consultation publique bien que les autorisations soient émises. « La question se pose cependant à savoir quelle serait la portée de cette consultation dans la mesure où les autorisations ont déjà été délivrées. »

« Le projet doit absolument être suspendu, le temps que soient réalisées des études scientifiques sur les conséquences environnementales et sociales », estime Véronique Bégin. « On ne baissera pas les bras, promet-elle, c'est trop important pour notre avenir et celui de nos enfants. »

AVANÇONS À PIED VERS

Marcher 30 minutes
réduit le stress.



La Fondation Trois-Rivières durable, la Ville de Trois-Rivières et Innovation et Développement économique Trois-Rivières sont heureux de soutenir le projet Avançons, la suite par le Programme de soutien à la sensibilisation à la réduction des émissions de GES d'Éclaire fonds environnement Trois-Rivières.

LA MOBILITÉ DURABLE

En se déplaçant de façon active 30 minutes par jour,
on réduit de 50 % ses risques de maladies cardiovasculaires.



éclaire
fonds environnement Trois-Rivières

roulons VERT
CGD | Centre de gestion des déplacements

ACTIVITÉ NUMÉRIQUE HISTORIQUE À BORÉALIS

Disparu : enquête à travers le temps

Les jours se font courts et la pandémie interminable, mais certains cerveaux ne perdent pas de leur vitalité. Celui de Jean-Philippe Marcotte de Personare fait assurément partie de ce lot lorsqu'il nous parle du projet d'enquête numérique *Disparu : enquête à travers le temps*, qui a été lancé en octobre dernier entre les murs du musée Boréal.

MAGALI BOISVERT

COLLABORATION SPÉCIALE
CULTURE TROIS-RIVIÈRES



COLONEL MOUTARDE, À BORÉALIS, AVEC LA TABLETTE

Disparu : enquête à travers le temps, c'est « un parcours d'enquête dans Boréal où l'on cherche un employé qui a disparu », nous dit d'abord Jean-Philippe Marcotte de Personare, l'organisme de vulgarisation historique basé à Trois-Rivières. Soucieux de ne pas laisser glisser de divulgâcheurs sur l'intrigue du parcours, il économise ses mots, ce qui nous laisse déduire que l'activité au musée Boréal renferme plusieurs surprises.

En peu de temps, par contre, son enthousiasme supplante sa discrétion : l'activité est inspirée « des activités de type meurtre et mystère, où les participants arrivent et viennent chercher des traces qui auraient pu être laissées sur le lieu du crime ou ailleurs dans le musée et qui pourraient leur permettre d'élucider le mystère. Dans ce parcours-là, on est sortis du cadre habituel du meurtre et mystère à la Clue où on veut savoir si c'est Colonel Moutarde dans le salon avec le chandelier! »

Il s'agit effectivement d'une enquête policière nouveau genre, puisque numérique, qui se déroule dans le décor authentique du musée de l'industrie papetière, Boréal. « Comme tout ça se passe directement sur le téléphone ou sur la tablette, on a enregistré des capsules vidéo pour que les gens se promènent à l'intérieur du musée pour activer chacune des capsules vidéo par l'entremise de codes QR », nous explique Jean-Philippe Marcotte.

UN ARTÉFACT FASCINANT

Quand on demande à l'idéateur du projet à quel moment il a eu l'éclair de génie de créer ce parcours, il éclate d'un rire pétillant : « Ce projet-là est né il y a de cela un peu trop longtemps! » Il faut savoir que « l'enfance du scénario découle d'un objet », confie le féru d'histoire. Tout a commencé avec un objet aujourd'hui relégué aux oubliettes : « Les gardiens de sécurité avaient une horloge, ce qu'on appelait dans le jargon de l'époque un

"watchclock", une sorte d'horloge qui était attachée en bandoulière. »

Même de l'autre côté du téléphone, on voit presque les yeux de Jean-Philippe Marcotte briller en mentionnant cet objet. Le « watchclock », ou « watchman's clock » contenait un disque de papier sur lequel étaient inscrites les heures du quart de travail. À plusieurs endroits du bâtiment à surveiller, une clé était attachée, souvent à une chaîne, et lorsque cette clé numérotée était insérée dans l'horloge, cela imprimait sur le disque de papier une marque à l'heure correspondante, prouvant que le gardien avait bien fait ses rondes.

« C'est un super bel objet. Je me souviens, quand j'étudiais au Séminaire Saint-Joseph, il y avait encore ces clés-là qui étaient accrochées sur les murs malgré le fait que le gardien de sécurité ne se servait plus de ça! C'est quelque chose qui m'avait toujours fasciné », relate-t-il. Jean-Philippe Marcotte n'a pas pu s'empêcher d'inclure l'horloge dans l'intrigue de l'enquête; pour mieux comprendre le lien entre cet objet et l'activité, il faudra l'essayer!

UN MYSTÈRE VRAISEMBLABLE, SANS RIEN DE SEMBLABLE

C'est ainsi que l'histoire du gardien de nuit disparu a été élaborée par l'équipe de Personare, et celle de Boréal, qui leur a permis de fouiller dans ses archives : « On a ressorti une cinquantaine de photos de différentes époques où l'on voyait des employés dans leur milieu de travail et on se donnait une idée de comment c'était, comment ça se passait. »

Ce travail préalable de recherche a fourni à l'équipe de Jean-Philippe Marcotte le matériel nécessaire pour construire un scénario et développer des personnages vraisemblables avec les comédiens et comédiennes de Personare. Ceci dit, la seule manière de s'immerger dans cet univers mystérieux est de se rendre sur place, là où même les machines renferment des secrets...

Le parcours d'une durée moyenne d'une heure est offert à un public de tous âges au musée Boréal tous les jours, de 10h30 à 15h30. Les informations supplémentaires se trouvent sur le site web du musée.



Disparu : enquête à travers le temps est une enquête policière nouveau genre, puisque numérique, qui se déroule dans le décor authentique du musée de l'industrie papetière, Boréal.

Suggestions littéraires



AUDREY MARTEL, LIBRAIRIE L'EXCÈDRE

L'OURAGAN ET MOI, Marie-Pierre Gazeille, Québec Amérique

Dans ce premier roman destiné aux jeunes à partir de 8 ans Marie-Pierre Gazeille aborde, avec beaucoup de sensibilité, le thème de la transidentité. On y rencontre Philémon, un garçon de dix ans dont le papa, Louis, a changé de sexe pour devenir Ingrid. À travers les petits moments de son quotidien Philémon fait découvrir aux lecteurs ce que représente cette nouvelle réalité. Il y a beaucoup de tendresse et de courage dans cette courte histoire qui ouvrira sans doute la porte à de beaux échanges.



LA BOITE AUX LETTRES, Pierrette Dubé et Aurélien Galvan, La courte échelle

La boîte aux lettres est un superbe album qui marie parfaitement l'humour de Pierrette Dubé et les illustrations colorées et juste un peu rétro d'Aurélien Galvan. Octave rêve de recevoir une missive dans sa pimpante nouvelle boîte en forme de bateau. Lorsqu'il parvient à dénicher une correspondante, il reçoit enfin sa première lettre ; un beau gros O bien coloré ! Un univers amusant qui donnera sans aucun doute envie aux enfants de tracer à leur tour des lettres... et peut-être même des mots !



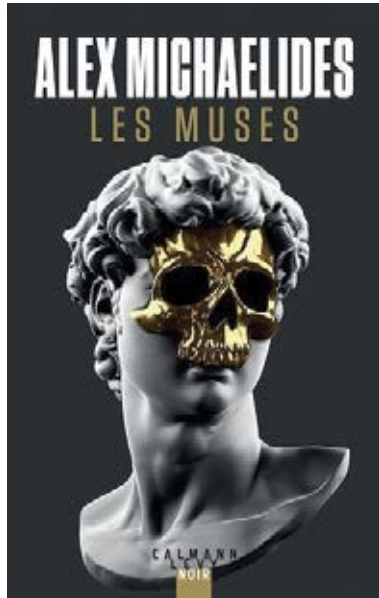
NUMÉRO DEUX, David Foenkinos, Gallimard

En 1999, J.K. Rowling vient de publier le premier tome de Harry Potter, et déjà on parle d'une adaptation au cinéma. Avant toute chose, il faut trouver le petit garçon qui tiendra le rôle principal de ce film destiné à être magistral. La production hésitera entre deux enfants. *Numéro deux* raconte l'histoire de celui qui n'aura pas été choisi. David Foenkinos maîtrise l'art de raconter, avec intelligence et humour, comment un événement plus ou moins banal peut changer une vie. Entremêlant le roman d'informations sur le phénomène Harry Potter, *Numéro deux* est un roman captivant sur l'échec, qui plaira tant aux fans du célèbre sorcier qu'aux lecteurs avides d'une bonne histoire.



LES MUSES, Alex Michaelides, Calmann-Lévy

Un an après le décès de son mari dont elle peine à se remettre, Marianna, une psychothérapeute londonienne voit à nouveau sa vie bousculée lorsqu'elle reçoit un coup de fil de sa nièce Zoé. Celle-ci, étudiante à Cambridge, vient d'apprendre que sa meilleure amie a été assassinée, et elle est persuadée de connaître l'identité du meurtrier. La police ne porte pas attention aux soupçons des deux femmes, et bien vite, un autre cadavre est retrouvé. Ce thriller psychologique se déroulant au cœur du légendaire campus britannique, teinté de mystères et de références aux mythes grecs plaira à ceux qui ont aimé *Le maître des illusions* de Donna Tartt.



Kim Lafontaine reçoit une bourse pour un projet multidisciplinaire d'envergure

Le 13 janvier dernier, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) annonçait la remise de 171 500 \$ en bourses à sept artistes et trois organismes artistiques de la région dans le cadre du troisième appel à projets du Programme de partenariat territorial de la Mauricie. Parmi les projets soutenus, on compte celui de l'artiste visuelle Kim Lafontaine, *Orchésographie : La danse du territoire*.

ELIZABETH LEBLANC-MICHAUD

Décrite par sa conceptrice comme « une œuvre poétique où la vulnérabilité du corps est célébrée comme une force », *Orchésographie : La danse du territoire* se veut un projet à la jonction de la danse, de la sculpture, de la poésie et de la vidéo. À la fois série de trois spectacles de danse contemporaine en plein air, film d'art et séance de projection, l'œuvre s'intéresse à « la trace du corps comme écriture sur le territoire ». Avec ce projet, Kim Lafontaine espère favoriser l'accessibilité à l'art tout en permettant une plus grande valorisation de la danse contemporaine et du film d'art dans la région.

DE L'IMPORTANCE DE TRAVAILLER EN ÉQUIPE

Mettre sur pied un projet de l'ampleur d'*Orchésographie : La danse du territoire* requiert beaucoup de temps... et de talents! Heureusement, Kim Lafontaine s'est entourée d'une équipe d'artistes de la relève chevronnés, dont la peintre-sculpteuse spécialisée en installation Romane Dumas-Kemp, le vidéaste Olivier Ricard, l'écrivaine et poétesse Diane Longpré et les danseuses contemporaines Justine

Bellefeuille, Madeleine Bellefeuille et Catherine Bellefleur. Bien qu'elle soit à la tête du projet, Kim voit la contribution de chacune et de chacun comme « absolument essentielle ». Selon elle, la réalisation d'*Orchésographie* ne pourrait être possible sans leur précieuse collaboration.

UNE RECONNAISSANCE QUI FAIT DU BIEN

Pour l'artiste originaire de Rouyn-Noranda, recevoir une bourse du CALQ ne représente pas qu'un simple coup de pouce financier. Après des années à pratiquer le métier d'artiste, l'attribution d'un tel montant pour la réalisation de l'un de ses projets symbolise aussi la reconnaissance de son professionnalisme, de son expérience et de ce qu'elle porte en elle.

« Recevoir une bourse du CALQ, ça me permet d'exister comme artiste à part entière dans ma société. C'est gratifiant. Ça légitime ce par quoi je suis habitée. »

UN PROJET QUI PREND SON TEMPS

Lorsque je demande à Kim si on peut espérer voir prochainement les trois chorégraphies prévues dans le cadre de son projet, elle me confesse que cela devrait

prendre encore quelques mois, la conception des pas de danse, des costumes et des décors prenant du temps.

Quant au film d'art, réalisé dans une large mesure à partir du matériel audiovisuel recueilli pendant les prestations, il faudra sans doute attendre l'automne

prochain avant qu'il ne soit projeté sur grand écran. 📺

Pour la liste complète des projets sélectionnés par le CALQ :
<https://www.calq.gouv.qc.ca/actualites-et-publications/un-soutien-finances-en-mauricie-2/>



PHOTO : COURTOISIE DE L'ARTISTE

Originaire de Rouyn-Noranda, Kim Lafontaine vit et crée à Trois-Rivières depuis 2005. Reconnue pour son style coloré et ses performances éclatées, elle a réussi, au fil des années, à se tailler une place bien à elle dans l'écosystème artistique mauricien.

Adis Simidzija : « Ce que les monuments ne disent pas »

Le texte « Douce promenade » vient de paraître dans le plus récent numéro du *Sabord*, consacré au thème Monuments. Nous avons rencontré l'écrivain Adis Simidzija afin de discuter de la genèse de ce récit, qui paraît peu de temps après la réédition en format poche de son livre *L'enfant exilé de la vallée des arbres sucrés* (DLDR).

ARIANE GÉLINAS

LE SABORD

Sabord

Texte autobiographique, « Douce promenade » s'inspire de la guerre de Bosnie-Herzégovine, au cours de laquelle le père de l'auteur s'est fait assassiner. Simidzija raconte : « En 2017, je suis retourné à Mostar, ma ville natale. Dans mon quartier, il y a une plaque commémorative, une sorte de monument qui rend hommage aux personnes assassinées. En explorant la ville, je me suis demandé si cette plaque commémorative n'était pas de trop dans ce paysage en ruine. Devrions-nous laisser les morts dans les cimetières plutôt que de les exposer au vu et au su de tous, en plein cœur d'un quartier qui peine à guérir ? »

DES CHAPITRES DU LIVRE DE L'HUMANITÉ

Cette réflexion sur les monuments est la clé de voûte de la création de l'écrivain de la relève. Le thème Monuments l'a visiblement beaucoup inspiré : « Les monuments font réagir. Ce sont des fragments d'histoire. Je les vois comme des chapitres du livre de l'humanité. Un livre qu'on ne lit jamais jusqu'au bout. Les monuments nous racontent toujours quelque chose de partiel. Je n'aime pas les monuments, ils sont trop ostentatoires. Ils nous avalent. Ce qui m'intéresse davantage, c'est ce que les

monuments ne disent pas. Ce qu'ils cachent de notre rapport au monde. Certains monuments me font violence. C'est donc, paradoxalement, de mon opposition aux monuments que me vient l'inspiration. J'aime les détester. » Nous sentons fortement ce contraste, cette *tension*, dans « Douce promenade », récit en phase avec la démarche artistique d'Adis Simidzija, doctorant en lettres et personne très impliquée dans sa communauté, notamment via Des livres et des réfugiés, OBNL dont la mission est de faciliter l'intégration sociale et scolaire d'enfants réfugiés.

Et à quoi peut-on s'attendre du côté des projets à venir d'Adis Simidzija ? Il nous confie qu'il « est tenté par le théâtre et aimerait adapter son roman *L'enfant exilé de la vallée des arbres sucrés* en pièce. Le spécialiste en écrits intimes – il fait partie du laboratoire des récits du soi mobile – a également commencé l'écriture d'un roman. Il y explore son rapport à la paternité : « C'est un roman autofictionnel dans lequel je m'adresse autant à l'enfant que je suis qu'à celui que j'aurai un jour. Un roman dans lequel je tente de départager ce qui appartient au premier de ce qui appartiendra au second. Comme une berceuse à la paternité. » Ce projet déploiera sans contredit le talent du jeune écrivain, déjà à l'œuvre dans son premier livre et dans sa récente publication dans *Le Sabord*.

Une invitation à se promener dans les non-dits et les contrastes vifs. 📖

Mon cœur danse au rythme des mitrailleuses tandis que mes or-teils enlacent les cendres de ma ville. À ma gauche se déploie une vallée infinie d'arbres sucrés, à ma droite les gratte-ciel souffrent de trous de mémoire. Par intermittence je m'arrête pour prendre une grande respiration. Le son de mitrailleuses est remplacé par le bourdonnement des touristes venus admirer le Stari Most, ce vestige du XVI^e siècle, détruit en 1993 et ressuscité en 2004.

Il y a vingt-cinq ans que papa a été assassiné, et moi je marche dans cette ville qui ne me reconnaît plus, à essayer de lui dire quelque chose dans une langue qu'il ne comprend pas. Entre lui et moi, il y a plus que l'espace physique. Entre lui et moi, il y a plus que la mort. Entre lui et moi, il y a un malentendu.

Lisez la suite de « Douce promenade » dans Le Sabord #120, en kiosque maintenant !



CRÉDITS : LAURENCE THÉRAULT

Adis Simidzija.

Les angles morts de la taxe santé

Le gouvernement Legault sortait récemment un nouveau lapin de son chapeau avec cette idée de faire payer, via la fiscalité, les personnes non adéquatement vaccinées. Une idée plutôt bien accueillie chez une population « tannée » des règles sanitaires et qui s’est fait dire « *ad nauseam* » que les irréductibles de la vaccination portaient la responsabilité de cette situation. Une mesure dont l’efficacité reste à démontrer et dont on se demande si elle poursuit un objectif sanitaire ou électoral.

JEAN-CLAUDE LANDRY, MARC LANGLOIS, MARJOLAINE CLOUTIER, VALÉRIE DELAGE

Il demeure que l’idée a soulevé un débat de valeurs au sein des milieux dits progressistes. Il n’est donc pas étonnant que ce débat se soit invité à la table éditoriale du journal quand il s’est agi de définir une position commune face à ce projet. Où tracer la ligne entre la défense de l’accès universel aux services publics et l’obligation de solidarité sociale pour le bien commun? Sans oublier les interrogations sur la dimension éthique d’un tel projet et son caractère éminemment clivant.

Pour les uns, la proposition d’une taxe santé équivaut à faire porter à une catégorie de citoyens la responsabilité des problèmes d’un système de santé défaillant en raison de décisions politiques malheureuses et de choix de gestion antérieurs. Cibler ainsi les non-vaccinés, c’est ignorer que la santé est d’abord déterminée par des facteurs qui dépassent les choix individuels tels le niveau de revenu, l’environnement physique, le niveau d’éducation et de littératie sans oublier les expériences vécues pendant

l’enfance. Un transfert de responsabilité et une ignorance qui ont pour résultat d’individualiser un problème de nature collective.

Pour les tenants du principe de la solidarité sociale, on ne peut se déresponsabiliser de choix ou de comportements individuels préjudiciables au bien commun. Conduire avec des facultés affaiblies par l’alcool ou la drogue, disposer illégalement de matières dangereuses, faire l’achat de grosses cylindrées polluantes, tout cela implique des coûts économiques, sociaux, voire environnementaux, que l’ensemble des concitoyens doivent assumer. Celles et ceux qui font ces choix ou qui posent ces gestes ne peuvent se soustraire à leur responsabilité. Mais, si elle devait voir le jour, la taxe à la vaccination devrait nécessairement, par souci d’équité, tenir compte du niveau de revenu des citoyens visés.

Mais au-delà de ce débat de valeurs, l’équipe éditoriale s’est interrogée à

propos de l’impact d’une telle mesure sur les plus vulnérables de notre société. Un accompagnement psychosocial de nos concitoyens et concitoyennes qui souffrent, qui ont peur de médicaments, qui vivent des problèmes de santé mentale ne serait-il pas plus profitable qu’une taxe punitive? Bien fait, un tel accompagnement permettrait de mieux connaître les personnes non vaccinées, de mieux comprendre leurs réticences et d’identifier des solutions plus adaptées.

Au final ce sont les angles cachés de la proposition gouvernementale qui agacent. Ceux-ci ont l’avantage de faire passer au second plan la triple faiblesse structurelle de notre réseau de santé.

Un réseau à la fois sous financé, en raison des refus successifs d’Ottawa. Mais aussi mal financé. Le coût des médicaments est parti en vrille depuis plusieurs années et Québec dit non à la mise en place d’un régime universel d’assurance médicaments qui ferait épargner des milliards au trésor public. Et que dire des privilèges financiers accordés au corps médical alors qu’on a imposé un régime

minceur à une Santé publique qu’on appelle au secours aujourd’hui.

Un réseau hospitalo-centrique dans un état de désorganisation avancée, conséquence d’un processus de fusions répétées qui s’est amorcé dès les années 1990. Et qui s’est accéléré au cours de la dernière décennie pour aboutir à des établissements « mammoth » devenus incapables de souplesse et de réponses rapides aux besoins des communautés.

Un réseau dont le mode de gestion, calqué sur le fonctionnement de l’entreprise privée, qui peine à distinguer les attitudes et comportements attendus chez l’un et chez l’autre alors que la fonction du premier est de « prendre soin » et non celle « d’alimenter la chaîne de production »; une fonction propre au second.

Pointer des boucs émissaires a, bien sûr, cet avantage d’éviter que soit porté un regard plus attentif sur les causes de l’actuelle situation. ■

BORIS



Vers une centralisation du pouvoir à Trois-Rivières ?

Les conseillers municipaux de la ville de Trois-Rivières siégeaient récemment pour la première fois sur leurs nouveaux comités. C’est qu’une réforme, adoptée en décembre dernier, est venue complètement réorganiser ces lieux de travail qui permettent aux élus de débattre en amont des décisions pour co-construire une vision commune entre les membres, élus et citoyens, invités, fonctionnaires et experts de diverses organisations partenaires de la ville. Les comités de travail sont en fait des lieux de concertation où le pouvoir est partagé entre tous ces acteurs.

MARIANNICK MERCURE

Présentée comme permettant une plus grande transversalité, peu d’éléments expliquant concrètement les changements amenés dans cette réforme ont toutefois été énoncés, mais en questionnant des élus sur le sujet, on comprend que les impacts sont majeurs pour la gouvernance de la ville.

UNE RÉDUCTION DES TEMPS DE DÉBATS

Un des changements concrets apportés consiste en la réduction de la durée des comités de travail. Certains passeraient, par exemple, de six heures à deux heures et demie de discussions mensuelles, une diminution de près de 60 %. Rien pour rassurer certains élus qui se sentent parfois « coincés » dans le temps...

Ce temps retranché ne le sera toutefois pas pour tout le monde : il serait plutôt transféré vers les fonctionnaires, qui discuteraient des sujets en amont puis amèneraient des scénarios décisionnels aux élus. Il y a certainement un risque sérieux ici de retirer les conseillers de la prise de décision en amont : il est fréquent que la vision de départ ne soit pas partagée entre les fonctionnaires et les élus. Sauf que c’est bien là le véritable rôle des politiciens, de dégager une vision collective issue des préoccupations citoyennes. Cette vision devrait ensuite être portée jusqu’aux fonctionnaires, et non l’inverse.

UN TRANSFERT DU POUVOIR VERS LE COMITÉ EXÉCUTIF

Des comités complets seraient aussi abolis, comme celui qui traite des ressources humaines et des communications de la ville, dont les responsabilités seraient transférées au comité exécutif (C.E.), un comité qui, comme son nom l’indique, ne vise pas tellement à établir une vision autant qu’à l’exécuter. Aussi, contrairement aux autres comités de travail dont les membres sont nommés par l’ensemble du conseil, la loi prévoit que c’est le maire seul qui choisit et nomme les membres du C.E. Exit les citoyens et les experts externes : c’est un comité où le pouvoir se concentre entre les mains d’une minorité sur laquelle le premier magistrat a énormément de pouvoir et de contrôle...



La réforme sur les comités de travail produira des impacts majeurs sur la gouvernance de la Ville de Trois-Rivières.

On parlerait aussi de transférer des débats jugés trop « chauds » politiquement vers l’exécutif. Ce serait possiblement par exemple le cas du projet des rues conviviales dont le sort serait discuté au C.E., mais qui avant cette réforme, aurait été évaluée par les élus, les citoyens et les experts en sécurité routière présents sur le comité de mobilité durable.

Une autre source de pouvoir importante que l’exécutif semble vouloir s’arroger est celle du contrôle de l’agenda : les ordres du jour des différents comités, qui étaient traditionnellement co-construits entre tous les élus, devraient désormais passer par le C.E., qui détiendrait ultimement le pouvoir de dire aux élus ce dont ils peuvent discuter... ou pas.

Si toutes ces nouvelles manières de faire sont réellement retenues par le conseil, on pourrait bien s’enligner sur une tempe parfaite en 2022, puisqu’en fin de compte, ce sont bel et bien les 15 élus

qui siègent autour de la table qui ont légalement le dernier mot. S’ils ne sont pas d’accord avec les décisions du C.E, ils pourront les « défaire » à leur guise en séance du conseil. S’ils veulent discuter de sujets « prohibés » par le C.E, ils auront le loisir de le faire dans des lieux de discussion informels, en dehors de l’hôtel de ville, comme ça se faisait jusqu’en 2018 avant le départ du maire Lévesque.

Outre la volonté d’améliorer la transversalité, cette réforme reflète aussi probablement le besoin de certains élus de réduire leur charge de travail. Sauf qu’ils pourraient se retrouver ainsi à abdiquer, en quelque sorte, une partie de leur pouvoir au profit des fonctionnaires, mais aussi à plus forte raison au profit du maire et de son cabinet, lui-même en étroite relation avec la fonction publique, et responsable de sélectionner les membres du comité exécutif. Un effet de centralisation des pouvoirs pourrait donc se produire.

À CHACUN SES RÉFORMES !

Les réformes de gouvernance sont courantes suite à une élection. À Sherbrooke, on annonçait récemment le même type de démarche de réorganisation des comités dans l’optique d’améliorer la transversalité. Fait intéressant, les changements proposés sont à l’opposé de ceux de Trois-Rivières : la nouvelle mairesse, qui publiait récemment un ouvrage sur la gouvernance, propose plutôt de donner un rôle plus important aux conseillers au sein des comités thématiques, pour ensuite fournir des réflexions plus avancées au comité exécutif.

Elle propose aussi de tenir les comités de travail en public et de les diffuser sur internet. Voilà certainement des moyens concrets d’améliorer la gouvernance, la transparence et la compréhension citoyenne du processus décisionnel, et en fin de compte, la démocratie locale. 9



...pour
nourrir
l’esprit

la gazette
DE LA MAURICIE
gazettemauricie.com

René Villemure
Député de Trois-Rivières



Pour nous joindre

819 371-5901

rene.villemure@parl.gc.ca

CECI
3-245 rue St-Georges
Trois-Rivières, QC G9A 2K1
*Aucun timbre requis

PLUS QUÉBEC

La coopérative Le Temps d'une pinte : la force d'une équipe

Tout comme les autres restaurants, la microbrasserie Le Temps d'une Pinte a eu son lot d'embuches depuis les deux dernières années : fermetures, mesures sanitaires, pénurie de main-d'œuvre et puis, tout récemment, un incendie qui a gravement endommagé le commerce. Les quatre alliés à la tête de l'entreprise réussissent à tenir le cap et avouent que s'ils sont toujours en activité et même positifs face à l'avenir. C'est, entre autres, grâce à leur modèle d'entreprise coopératif et à la force de leur équipe.

VIRGINIE LESSARD
COLLABORATION CAISSE
D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

UNE COOP, UN MODÈLE ENTREPRENEURIAL INSPIRANT
Pour les membres de la coop, Alain Rivard, Gustavo Nevares, Laurent Laganière et Sébastien Bourassa, chacun spécialisé dans son domaine respectif, la clé du succès de leur entreprise passe d'abord et avant tout par une prise de décisions qui relève d'un consensus.

« On a toujours travaillé en se disant que la meilleure solution c'était l'échange de toutes nos compétences, de nos craintes, de nos aspirations et de nos valeurs [...], donc on a eu la confirmation assez rapidement que la formule d'élaboration de stratégie en équipe fonctionne très bien pour nous », affirme Alain Rivard, membre co-fondateur.

D'ailleurs, si ce n'était pas de l'entrepreneuriat collectif, ils ne savent pas où en serait le Temps d'une Pinte actuellement. « Si on avait été tout seul dans cette crise de la pandémie, on n'aurait sûrement pas survécu, on aurait probablement jeté la serviette individuellement. Donc ce modèle de coopérative a le grand avantage que lorsqu'un

de nous vit une situation particulière, les autres peuvent prendre le relai. C'est d'ailleurs la façon dont nous fonctionnons », précise M. Rivard.

Selon les dirigeants, le succès de l'entreprise est aussi le résultat de l'intégration des employés dans certains processus. Être à l'écoute des employés et de leurs idées est primordial pour le bon fonctionnement des opérations.

UN FEU QUI ÉCORCHE
Dans la nuit du 18 au 19 décembre dernier, un incendie a ravagé le deuxième étage de la microbrasserie. Conséquemment, même si le gouvernement a annoncé la réouverture des salles à manger, Le Temps d'une Pinte ne pourra pas permettre à sa clientèle de venir manger sur place pour l'instant, en raison de la reconstruction des lieux. Étant donné les événements, les membres de la coop misent sur la vente de bières en canette pour survivre. Ils ont réussi à s'entendre avec l'entrepreneur général responsable du chantier pour avoir accès à la salle de brassage et continuer à brasser leurs bières même pendant les travaux. Par contre, la préparation des plats pour emporter ne sera pas possible à cause des dommages causés par le feu dans la cuisine. Le chef Laurent Laganière envisage actuellement de préparer des repas dans un autre endroit. À suivre.

Les quatre entrepreneurs assurent toutefois que pour le printemps, ils accueilleront leur clientèle sur leur magnifique terrasse.

DES PROJETS, ENCORE DES PROJETS
On doit aussi dire que les membres de la coop sont proactifs et innovent sans arrêt avec leurs différents projets. Le Temps d'une Pinte est loin d'être un simple bistro : tantôt une brasserie, tantôt un restaurant, tantôt une maison de torréfaction, mais aussi un jardin et des ruches sur le toit, une cuisine extérieure, un tuk tuk qui sert de café-mobile, de la marchandise à son effigie, des partenariats alléchants avec la distillerie Wabasso, Crèmerie des Trois-Rivières, etc.

Les membres de la coop aiment beaucoup collaborer avec d'autres entrepreneurs et artistes de la région. Leur dernier projet en branle est justement issu d'un partenariat original avec l'Académie des Aigles de Trois-Rivières : un projet social visant de jeunes joueurs de baseball de 15 à 17 ans qui s'entraîneront avec les Aigles et auront un travail attitré à LTDP durant leur clinique de baseball. « D'un côté, ça soutient les emplois que nous avons de la difficulté à combler et puis, par le biais de ce projet, nous allons développer un camelot-café : un réseau de livraison de café par abonnement dans les quartiers

de Trois-Rivières qui sera assuré par les jeunes joueurs et supervisé par nous », précise Sébastien Bourassa. 

Dans la nuit du 18 au 19 décembre dernier, un incendie a ravagé le deuxième étage de la microbrasserie. Conséquemment, même si le gouvernement a annoncé la réouverture des salles à manger, Le Temps d'une Pinte ne pourra pas permettre à sa clientèle de venir manger sur place pour l'instant, en raison de la reconstruction des lieux. Étant donné les événements, les membres de la coop misent sur la vente de bières en canette pour survivre.



TU T'IMPLIQUES DANS
TA COMMUNAUTÉ ?

T'AS DROIT À NOTRE REER.

 **Desjardins**
Caisse d'économie solidaire

#REERsanspetroliere



Les plus riches sont-ils vraiment trop imposés ?

Dans ma chronique de janvier, j'ai illustré que la montée des inégalités extrêmes était le résultat de l'accaparement d'une part toujours plus grande des revenus et des richesses par les mieux nantis et les financiers. En parallèle à ce phénomène, les pourfendeurs de l'impôt progressif militent pour affaiblir son rôle dans la redistribution des richesses, sous prétexte que cette forme d'impôt nuirait à la croissance économique et à l'enrichissement de tous.



ALAIN DUMAS

En plus de cette idée jamais démontrée, les opposants à l'impôt progressif propagent une autre fausse croyance, selon laquelle les plus riches paient la moitié de leur revenu à l'impôt. Un sondage sérieux montre que cette croyance est bien ancrée, puisqu'une majorité de Québécois es croient que la moitié d'un salaire de 100 000 \$ est confisquée par l'impôt.

TAUX MARGINAL ET TAUX EFFECTIF

En fait, cette fausse croyance repose sur une mauvaise compréhension de l'impôt progressif. Comme le montre le tableau ci-contre, chaque tranche de revenu est imposée à un taux différent, appelé taux *marginal*, lequel monte progressivement jusqu'à un maximum de

53,3 % pour la tranche la plus élevée. C'est donc la somme des impôts prélevés sur chaque tranche de revenu qui détermine le pourcentage d'impôt d'une personne, qu'on appelle le taux *effectif* d'imposition.

Par exemple, en additionnant les montants d'impôt à payer sur chaque tranche de revenu d'une personne gagnant 142 500 \$, nous avons calculé que son taux *effectif* d'imposition était de 35 %. Ainsi donc, l'affirmation selon laquelle les plus riches paient la moitié de leur revenu à l'impôt est fausse, pour la simple raison que le taux marginal maximal s'applique seulement à la plus haute *tranche de revenu* d'une personne, et non pas à son revenu total.

TAUX RÉEL D'IMPOSITION

Or, le taux *effectif* d'imposition ne tient pas compte des nombreux abris fiscaux et crédits d'impôt (voir le Petit lexique fiscal) qui permettent d'abaisser le taux

L'IMPÔT PROGRESSIF AU QUÉBEC (2017)

TRANCHE DE REVENU (EN DOLLARS)	TAUX MARGINAL D'IMPOSITION (EN POURCENTAGE)
0 à 11 635	0,0
11 636 à 14890	12,5
14891 à 42 705	27,5
42 706 à 45 916	32,5
44 917 à 85 405	37,1
85 406 à 91 831	41,1
91 832 à 103 915	45,7
103 916 à 142 353	47,5
142 354 à 202 800	50
202 801 et plus	53,3

Sources: Agence du revenu Canada; ministère du Revenu du Québec.

Remarque: Ces taux d'imposition sont les taux combinés du provincial et du fédéral.

réel d'imposition pour bon nombre de contribuables à haut revenu. Selon les statistiques fiscales, ce taux *réel* se situe à 19,1 % pour un revenu de 142 500 \$. Nous sommes donc très loin du 50 % tant décrié par les pourfendeurs de l'impôt progressif.

L'AFFAIBLISSEMENT DE L'IMPÔT PROGRESSIF

Si le taux réel d'imposition des mieux nantis est aussi bas aujourd'hui, c'est à cause des multiples réformes fiscales survenues au cours des 40 dernières années. Après avoir abaissé les taux marginaux d'imposition, et par le fait même les taux effectifs, les gouvernements ont multiplié les abris fiscaux.

S'il est vrai que la plupart des ménages ont droit à des exemptions fiscales ou à des crédits d'impôt, la grande majorité d'entre eux profitent davantage aux plus hauts revenus. Le Centre canadien de politiques alternatives évalue que les 59 exemptions fiscales les plus avantageuses pour les plus hauts revenus coûtent 100 milliards de dollars par année au gouvernement fédéral. Par exemple, la déduction fiscale pour les options d'achat d'actions fait perdre 780 millions \$ à Ottawa et 45 millions à Québec chaque année.

À savoir si les plus riches sont trop imposés, la réponse est donc non. Comme quoi certaines idées reçues ne tiennent pas la route quand on y regarde de plus près. 📰

PETIT LEXIQUE FISCAL

Abris fiscal : comprend les déductions fiscales et les exemptions fiscales (voir les définitions qui suivent).

Crédit d'impôt : montant soustrait de l'impôt à payer, comme les frais médicaux, les dons de bienfaisance, les dividendes versés aux détenteurs d'actions cotées, etc.

Déduction fiscale : montant soustrait du revenu gagné dans le calcul du revenu imposable, comme la somme versée dans un régime enregistré d'épargne retraite (REER).

Exemption fiscale (ou exonération fiscale) : revenu dispensé en tout ou en partie de l'impôt, comme les revenus de placements générés par un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), un régime enregistré d'épargne-études (REEE), et un REER. Les gains en capital, comme les profits découlant de la vente d'une action ou d'un immeuble locatif, sont imposables à 50 %, donc exemptés d'impôt à 50 %.

Évasion fiscale et évitement fiscal : l'évasion fiscale (déclaration frauduleuse) et l'évitement fiscal (pratique abusive) sont des pratiques qui visent à réduire de manière substantielle l'impôt à payer. Dans les deux cas, les entreprises et les individus utilisent généralement les paradis fiscaux pour réduire leur facture d'impôt, en y transférant des profits ou de revenus de placement.

SOURCES DISPONIBLES [au gazettemauricie.com](http://gazettemauricie.com)



PHOTO SHUTTERSTOCK

Le Nova Spirit est un yacht privé de luxe appartenant au milliardaire canadien Jim Pattison. Selon le site Super Yacht Fan, les coûts annuels d'opération oscillent entre 1 et 2 millions de dollars américains.

CHRONIQUE LINGUISTIQUE

Mot à mot : opérer

Les chirurgiens et chirurgiennes sont formés pour opérer. Mais peut-on dire qu'une personne propriétaire d'un restaurant *opère* un commerce ?

MIREILLE PILOTTO

TRADUCTRICE ET RÉVISEURE

Certains esprits comiques répondront que oui, vu l'« amputation » des salles à manger. D'autres, plus fatalistes, prédiront qu'avec les restrictions causées par la pandémie, plusieurs restos ne pourront *qu'opérer* une fermeture.

De fait, la situation actuelle n'est pas rose pour les restaurateurs, car ils ne peuvent pas *exploiter, gérer* ou *faire fonctionner* leurs établissements à leur guise. Le verbe *opérer* constitue dans ces sens un emprunt direct à l'anglais (*to operate*).

Dans le domaine des affaires et de l'administration, plusieurs autres locutions et verbes expriment ces notions relatives à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise : **être en service, diriger, exercer ses activités, avoir des activités, avoir des bureaux, agir, être actif, être implanté, être présent** (dans un pays, une région), **intervenir, posséder, tenir** (un commerce) et **faire tourner** (une entreprise).

Par ailleurs, en plus des contextes médical et administratif, *opérer* s'emploie dans divers autres sens : 1) Effectuer une action ou une séquence d'actions en

vue d'un résultat – exemple : *l'ordinateur opère des calculs savants*. 2) Effectuer, réaliser (un changement, une transformation) – exemples : *dans cette situation urgente, il fallait opérer un choix ; elle a opéré un virage dans sa vie*. 3) Produire un effet, exercer son action – exemples : *cette drogue opère une modification des sensations ; ce médicament n'opère pas du tout*. 4) Agir d'une certaine façon, procéder – exemple : *le voleur de données a opéré avec méthode*. 5) À la forme pronominale (s'opérer) : avoir lieu, s'accomplir, se produire – exemple : *la révolution des mentalités s'est opérée graduellement*.

Maintenant, on voit parfois des offres d'emploi d'« opérateur » de machinerie lourde et d'« opérateur » de grue. Il

s'agit encore d'un anglicisme persistant (calque du mot *operator*) qu'on doit remplacer respectivement par *conducteur* ou *conductrice* de machinerie lourde et par *grutier* ou *grutière*.

Au Québec, les anglicismes seraient-ils plus tenaces que la pandémie ? Bien malin qui pourra trancher cette question... D'ici là, je souhaite que les chirurgien(ne)s retournent sans délai à leur bistouri et que les restaurateurs reprennent pleinement leurs opérations... sans y laisser leur peau. 📰

SOURCES DISPONIBLES [au gazettemauricie.com](http://gazettemauricie.com)

Février : célébrons le Mois de l'histoire des Noirs

Depuis 1995 au Canada (et depuis 2007 au Québec), le mois de février est le Mois de l'histoire des Noirs où l'ensemble de la population est invitée à reconnaître et à souligner les contributions importantes des communautés noires dans les sociétés québécoise et canadienne. Cette année, le Mois de l'histoire des Noirs a pour thème « En février et en tout temps : célébrons l'histoire des communautés noires aujourd'hui et tous les jours ». Si certains se demandent encore pourquoi il n'y a pas de « Mois de l'histoire des Blancs », c'est parce que justement, le mois de l'histoire des Blancs est à tous les mois de l'année et que dorénavant, il faudrait tenir compte d'une diversité de perspectives et de contributions historiques. Or, d'autres personnes peuvent se demander en quoi elles sont concernées par ce mois commémoratif et ce qu'elles peuvent faire; voici quelques pistes de réflexion.

MARC LANGLOIS

D'ABORD UNE QUESTION DE RECONNAISSANCE

Au-delà de la dénonciation des discriminations passées et actuelles vécues par ces communautés, l'objectif de ce mois commémoratif est d'abord de reconnaître et de valoriser leurs nombreuses contributions culturelles, politiques, sociales, historiques et économiques. En mettant à l'ordre du jour les nombreuses réalisations de leurs leaders, il est possible d'offrir un portrait réaliste et contemporain des communautés noires tout en sensibilisant et en éduquant l'ensemble de la société, peu importe l'origine ethnique. C'est en ayant

un portrait plus juste de ces communautés et en connaissant mieux leurs réalités qu'il sera possible de combattre les stéréotypes, les préjugés, le racisme et autres formes de discriminations tenaces à leur égard.

AVANT DE « FAIRE », IL FAUT « SAVOIR » ET « ÊTRE »

À terme, l'objectif est de favoriser l'inclusion et le vivre ensemble tout en luttant contre la discrimination et le racisme. Or, notons que ce mois est d'abord et avant tout une occasion d'adopter une posture adéquate préalable à toute action solidaire. C'est le temps d'être humble devant notre ignorance, d'être à l'écoute, d'être disposé à apprendre et d'être respectueux. Cette

posture implique aussi d'avoir le courage d'affronter le malaise ou la culpabilité que certaines conversations difficiles peuvent provoquer. La question n'est pas tellement ce que vous pouvez faire mais plutôt ce que vous pouvez apprendre et ce que vous pouvez être ou devenir.

ÊTRE UN.E ALLIÉ.E

Le Mois de l'histoire des Noirs est une excellente occasion pour en apprendre sur ces communautés et pour effectuer un travail introspectif sur nos manières d'être. En ce mois de février, profitons de l'occasion pour écouter les leaders de ces communautés et pour participer à la programmation des activités dans nos milieux de vie respectifs. De cette

manière, « en février et en tout temps », nous serons mieux outillés pour agir en tant qu'alliés anti-racistes. Nous serons davantage compétent.es dans nos discussions, nos dénonciations, nos actions militantes afin de finalement faire comprendre aux personnes qui se demandent encore pourquoi il n'y a pas de « Mois de l'histoire des Blancs » que c'est une question d'équité et de richesse collective. 



MÉDIA PARTENAIRE

Florissant taxi dans Mékinac

Ce n'est pas plus loin qu'en juin dernier qu'est né Taxi Mékinac. Les autorités de la MRC saluaient alors en grandes pompes l'inauguration de ce service déployé principalement pour son territoire mais également pour celui des Chenaux.

RÉJEAN MARTIN
BULLETIN MÉKINAC

Le Bulletin Mékinac s'est entretenu avec son propriétaire, son initiateur, le sympathique Roger Désaulniers, qui a en outre bénéficié au départ du Programme de soutien au travailleur autonome, géré par la Communauté entrepreneuriale de Mékinac.

De plus, maintenant, l'homme est notamment en pourparlers avec les autorités du ministère des Transports du Québec de manière à ce qu'on reconnaisse une partie de sa mission : c'est-à-dire celle d'assurer le déplacement de nos personnes défavorisées, nos gens âgés.

Et songeons qu'un service comme celui-là contribue indirectement au maintien à domicile de cette clientèle qui se trouve rassurée de compter sur lui.

En tout cas, voilà notre homme en attente d'un véhicule taxi supplémentaire qui sera spécialement modifié, adapté au transport de personnes handicapées et âgées; un autre véhicule de marque Nissan Rogue comme celui dont il se sert en ce moment.

En conséquence, sachons que Roger Désaulniers peut compter sur une relève de pas moins de huit chauffeurs si besoin est.

Mais nous avons affaire ici à un chef d'entreprise sur le pied d'alerte 24 heures sur 24 et qui est en mesure de rendre non seulement des services de déplacement mais aussi de survoltage de voitures, transport de colis, ouverture des portières si l'on a oublié ses clefs à l'intérieur et prise de mesures de son taux d'alcool (tests d'alcoolémie) pour savoir s'il convient ou pas de prendre soi-même le volant.

UN TRAIN D'ENFER

Et quel est l'achalandage, demandons-nous ? Fort bien. L'homme est enchanté de la réponse du public qui, dès la diffusion de l'existence de son service en juin dernier, a provoqué un boom qui ne décline pas.

Malgré la pandémie actuelle, Taxi Mékinac taille sa place dans l'esprit de nos gens lesquels, nous dit son fondateur, font marque d'une gentillesse souvent exceptionnelle. Ces gens sont de partout chez nous et désirent même parfois les longues distances comme de se rendre à Québec ou Montréal.

Qui plus est, l'homme qui a œuvré en chimie analytique dans des laboratoires de Bécancour se déclare en bonne santé, en mesure d'être dérangé la nuit puis de retrouver après le sommeil sans mal. Les nuits de semaine sont cependant tranquilles, précise-t-il.

TRAVAIL HUMANITAIRE

D'autre part, est-il parfois confronté à de la détresse, de la solitude, de l'angoisse, des confidences personnelles ? À cela Roger Désaulniers répond : « à l'obtention d'un diplôme en psychologie, je passerais le test. La pandémie actuelle, je la ressens de temps à autre chez mes clients. L'être humain est un être social incontestablement. J'écoute, je ne juge pas. Je réponds par exemple aux gens de demander de l'aide sans être gênés de le faire. Je viens d'une famille ici à Saint-Tite où il y avait de la douceur; ça m'a procuré les outils pour répondre ». 



JOURNAUX
MENSUELS
D'ACTUALITÉ
LOCALE

LE BULLETIN
des Chenaux

LE BULLETIN
de Mékinac

PORTE-PAROLE
DE LA
COMMUNAUTÉ
DANS LES
MRC DE MÉKINAC
ET DES CHENAUX

44, chemin Rivière-à-Veillet
Bureau 220,
Sainte-Geneviève-de-Batiscan
GOX 2R0

819 840-3091
info@lebulletindeschenaux.com
publicite@lebulletindeschenaux.com

Le *charivari* : une pratique communautaire peu connue

L’azouade, ça vous dit quelque chose ? C’est un rituel de justice populaire qui tire ses origines de l’Europe du Moyen Âge, de la Grèce antique, du « nord-ouest de l’Inde bouddhique et chez les Ossètes de la Russie caucasienne », notamment. L’azouade « punit généralement le mari qui refuse de tenir son rôle, qui laisse sa femme le dominer et le battre ou celui dont la femme est infidèle. » Cette pratique consiste à promener dans le village l’époux monté à l’envers sur un âne, c’est-à-dire la tête tournée vers la queue, afin de le dénoncer ou de l’humilier. Voilà l’un des rituels de ce qu’on appelle un *charivari* !

FRANCIS BERGERON

Le charivari a pour objectif de dévoiler au grand jour les comportements inadéquats et immoraux des citoyens « en utilisant diverses techniques humiliantes ou diffamatoires [...] les organisateurs de ces événements désirent punir la faute morale commise par les charivarisés ». Lors d’un *charivari*, les acteurs se présentent généralement « tous masqués, défilant dans le chemin qui conduit à la demeure de la victime. Ils s’annoncent en criant charivari dans un porte-voix, mot de ralliement scandé à répétition pour amener le plus de monde possible, car l’intention est de divulguer et de dénoncer ». Or, ces processions sont accompagnées de musiques dérisoires ou de bruits discordants produits à l’aide de poêlons, de casseroles, de cornes, etc., qui ne sont pas sans nous rappeler les manifestations étudiantes de 2012.

À l’origine, le charivari punit surtout l’adultère, « les unions de cousins trop rapprochés, les mariages incongrus avec des étrangers » ou « le remariage inégal, celui d’un veuf et d’une jeune fille ou d’une veuve et d’un jeune homme ». Au fil des siècles, il évolue et prend de plus en plus des formes variées de rituels.

QUELS SONT LES DIVERS RITUELS DU CHARIVARI ?

Selon René Hardy, le charivari comporte plusieurs formes de rituels : les chansons injurieuses et humiliantes à l’égard de la victime, le vacarme nocturne devant la demeure du charivarisé, le triomphe d’une élection, l’effigie de paille que l’on brûle ou massacre – celle-ci étant une « figure symbolique des contestations politiques et des luttes ouvrières » –, la tonte de la crinière et de la queue d’un cheval, la destruction ou l’incendie de maisons, la coupe des cheveux et le *goudronnage* d’une femme, les attaques contre la police et les émeutes, pour ne nommer que ceux-là. Comme vous vous en doutez, Trois-Rivières n’y échappe pas.

L’ÉMEUTE DE 1886 À TROIS-RIVIÈRES

Lors de l’élection municipale de 1886, une émeute éclate durant la nuit du 14 au 15 octobre dans le quartier Saint-Philippe. Le maire de Trois-Rivières, Henri-Gédéon Malhiot, fut blessé par les partisans d’Arthur Turcotte. Que s’est-il passé ?

Afin de prévenir la corruption ou l’achat des votes à quelques jours de l’élection, les partisans de M. Turcotte érigent une sorte de *police citoyenne* dans le quartier Saint-Philippe pour empêcher la circulation et la sollicitation des votes pour le maire Malhiot.

À cette fin, une trentaine d’hommes patrouillent le quartier de soir et de nuit et empêchent les citoyens, la police ainsi que le maire de se déplacer dans ces rues. Selon le *Journal des Trois-Rivières*, « les citoyens n’osaient pas sortir de chez eux, d’autres couchaient à la station de police de peur d’être molestés et la police rapporte que les médecins se plaignaient même de ne pouvoir visiter leurs malades ».

Le soir de l’émeute, plus de 300 personnes se rassemblent. Les émeutiers sont attirés par des coups de sifflet lancés par les meneurs. Parmi la foule, plusieurs étaient armés de cannes et de bâtons. Afin de vérifier la gravité de la situation, le maire Malhiot s’aventure dans le quartier. Selon le journal, les émeutiers voient cette incursion comme une tentative de « cabaler les électeurs et [de] solliciter leurs votes ».

Or, lorsque les émeutiers aperçoivent le maire, il est trop tard pour lui. La foule scande à pleins poumons : « Tue le maire ! Tue la police ! Bûche ! Hache ! Fesse ! ». C’est alors que la foule se rue sur le maire, le bousculant, le frappant à la tête à coup de bâton et, une fois au sol, le maire est roué de coups de pied qui lui décalottent l’oreille et lui infligent des coupures à la tête.

Malgré ses blessures, le maire s’en tire. Douze personnes sont accusées « d’avoir participé à une émeute [...], et d’avoir dans la même occasion, blessé l’honorable H.-G. Malhiot, [...] avec l’intention de le mutiler et défigurer, et de lui causer des blessures corporelles graves ».

L’émeute de 1886 est un exemple de charivari à l’encontre de l’ordre établi. La contestation d’élection et les affrontements physiques entre partisans politiques étaient monnaie courante au XIX^e siècle. En ce sens, « la violence physique et la cruauté psychologique caractérisent la plupart des rituels de justice populaire, le charivari en particulier ». Le cas de 1886 témoigne donc d’une évolution dans les formes charivariques traditionnelles, puisqu’à l’origine on ciblait surtout les unions matrimoniales.

Au courant du XX^e siècle, la coutume charivarique a disparu de la culture traditionnelle puis de la mémoire collective



PHOTO : JULES-ISAÏE LIVERNOIS, BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Henri-Gédéon Malhiot, maire de Trois-Rivières du 13 juillet 1885 au 22 octobre 1888. Il est blessé par les émeutiers dans la nuit du 14 au 15 octobre 1886.

québécoise. En effet, « ce rituel punitif, qui s’immisce dans la vie privée pour imposer le plus souvent avec violence et brutalité les codes de conduite communautaire, heurte deux valeurs émergentes au XIX^e siècle : [la protection de] la vie privée et la montée en force de

la civilisation des mœurs qui fustige la brutalité des comportements ».

SOURCES DISPONIBLES
au.gazettemauricie.com



PHOTO : DOMINIC BÉRUBÉ

Le quartier Saint-Philippe fut le théâtre d’une émeute à l’encontre de l’ordre établi en 1886. La contestation d’élection et les affrontements physiques entre partisans politiques étaient monnaie courante au XIX^e siècle.

BORÉALIS

**DU 26 JANVIER
AU 25 FÉVRIER**

**OBTENEZ 40 %
DE RABAIS**

**ALERTE À
L'USINE :**
UNE EXPÉRIENCE
D'ÉVASION

DISPARU :
ENQUÊTE À
TRAVERS LE
TEMPS

**VISITE
EXPÉRIENCE
ET
AUDIOGUIDÉE**



Pour plus d'informations :
BOREALIS3R.CA

200, avenue des Draveurs, Trois-Rivières
Ouvert du mercredi au dimanche de 10 h à 17 h

*Le rabais est applicable du 26 janvier au 25 février 2022 sur les visites du Musée Boréalys et les activités Disparu : enquête à travers le temps et Alerte à l'usine : une expérience d'évasion. Une bulle familiale à la fois.



Québec 